

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1979)  
**Heft:** 511

**Artikel:** L'indice, le mazout et la bonne foi  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1016599>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'indice, le mazout et la bonne foi

L'indice suisse des prix à la consommation est calculé chaque mois sur la base de milliers de relevés effectués dans tout le pays. L'échantillon comprend 290 groupes d'articles et de services, soit environ mille références. Tous les dix à quinze ans (la dernière fois en 1977), on revoit la composition de ce panier-type, à grands renforts de séances, d'études et de formules statistiques (l'indice suisse est du type "Laspeyres" si cela peut vous rassurer).

Bref, on cherche à donner à l'indice une représentativité suffisante pour qu'il mérite la reconnaissance des partenaires sociaux, et permette le fonctionnement de la mécanique convenue de l'indexation.

Cette compensation du renchérissement fait traditionnellement grincer les patrons, qui concèdent ce rattrapage à leur trésor défendant, et demeurant à l'affût de toute occasion de fausser les règles du jeu.

Ainsi, chaque fois que l'un des prix entrant en ligne de compte pour le calcul de l'indice augmente nettement plus vite que les autres, la proposition ressurgit de le sortir du panier-type et de le traiter à part pour éviter toute "contagion" sur l'ensemble des prix à la consommation, — et donc sur les salaires.

L'idée d'un tel "isolement" avait déjà été avancée par les milieux patronaux en 1973/74, lors de la première crise du pétrole. Elle réapparaît aujourd'hui, toujours à propos des produits pétroliers, et plus particulièrement des "combustibles liquides".

C'est que le mazout pèse relativement lourd sur l'indice, — comme sur les budgets des ménages bien sûr. Dans les paniers de 1939 et de 1966, il représentait 0,4% et 2,16% du total de l'échantillon. Depuis 1977, la part du mazout atteint 2,614%; cela veut dire que la hausse de 122,9% enregistrée à fin juillet 1979 par rapport au mois correspondant de l'année précédente a contribué pour plus de la moitié à

l'augmentation générale de l'indice au cours des douze derniers mois (plus 2,8% sur plus 4,3%).

On ne fait qu'entrevoir les répercussions d'une telle évolution. Mais vouloir mettre la tête dans le sable en refusant d'observer ce qui se passe, en isolant un prix aussi important que celui du mazout, c'est à la fois déloyal et insoutenable.

A vrai dire, nous trouvons encore trop polies les réactions soulevées par un tel projet de manipulation de l'indice pour éviter d'avoir à compenser le renchérissement. Face à une menace aussi scandaleuse, la réplique peut manquer d'égards. Exemples : quand les taux hypothécaires commenceront à remonter — ce que d'aucuns attendent pour la fin de l'année — les locataires refuseront que les clauses d'adaptation des loyers prennent effet; et quand un prix descendra fortement, les travailleurs demanderont qu'on l'isole pour éviter qu'il ne neutralise même partiellement la hausse générale des prix et ne mette en cause l'élévation des revenus nominaux...

Compris, messieurs les manipulateurs d'indices?

### L'avis officiel :

"La construction de l'indice suisse, en tant qu'instrument de mesure des mouvements de prix d'un échantillon constant de marchandises et de services a tendance, en raison d'un phénomène méthodologique, à faire apparaître des taux de renchérissement plus élevés que ceux qui résulteraient d'un indice concevable sous la forme d'un indice basé sur une échelle de pondération variable; en effet, des hausses de prix supérieures à la moyenne, touchant différents biens ou groupes de biens, entrent dans le calcul de l'indice avec la même pondération que lors de la période de base prise comme référence, alors qu'en réalité les ménages tentent d'échapper au renchérissement en se tournant vers des biens de remplacement qui sont meilleur marché".

Tel est l'avis de la Commission de statistique sociale, responsable de la "fabrication" de l'indice des prix à la consommation. L'échappatoire évoqué en fin de citation n'existe évidemment pas pour le mazout, — d'où les augmentations de charges subies par les locataires ces derniers mois.

Citation extraite de la publication officielle sur "L'indice suisse des prix à la consommation", 89e supplément à la Vie économique, Berne, FOSSC, 1977.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
No 511 30 août 1979  
Seizième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Yvette Jaggi  
Pierre Lehmann

# 511